



FORMATION

« Gestion des terres excavées »

- **Définition du déchet** : le concept de déchet et les nomenclatures appliquées telles que déchets inertes, raclages de voirie, terres excédentaires, terres non contaminées, terres décontaminées, déchets dangereux sont abordées dans cette section. Une attention particulière est apportée selon que les terres excavées sont réutilisées sur place, sur une autre parcelle faisant l'objet du même chantier ou excavées.
- **Caractérisation du déchet** : la plupart des déchets sont définis sur base de leur origine (procédé de production) et/ou de leurs caractéristiques physique. Cependant, ceci n'est pas applicable aux terres excavées qui doivent aussi répondre à des critères de qualité chimique. Dès lors, cette section identifie les normes en vigueur pour les terres excavées (en Wallonie mais aussi en Flandre). Par ailleurs, cette section identifie les stratégies d'échantillonnage (quantité et types d'analyses) d'application en fonction du type de déchets mais aussi de la région d'évacuation.

Cas pratiques : identification du moment et des conditions opportunes pour réaliser l'échantillonnage des déchets (principalement les terres excavées)

- **Optimisation de la gestion du déchet** : la qualification du déchet constitue la première étape pour le gérer. Ensuite, d'autres paramètres tels que le volume, le flux de production, la localisation et les impératifs du chantier sont décisifs pour déterminer la filière d'élimination/valorisation adéquate. Ces éléments sont discutés dans cette section ainsi que les modalités et les obligations administratives de transport selon la catégorie de déchets.

Cas pratiques : description du processus décisionnel permettant d'optimiser la gestion des filières en fonction de la priorité des critères.



- **Terres et matériaux d'apport** : les travaux de génie civil nécessitent des apports de terres et de matériaux régis par différentes législations. Cette section les identifie et développe plus particulièrement les prescriptions de l'arrêté pour la valorisation des déchets lors de l'apport de terres et les interférences avec le décret sols.
Cas pratiques : complémentarité et contraction entre le décret sols et l'arrêté pour la valorisation de déchets sur base de cas concret de chantier.
- **Cas particulier des chantiers en voirie** : les paramètres propres aux chantiers en voirie sont discutés dans cette section. Les éléments clefs du code de bonnes pratiques Qualiroute concernant la gestion des terres excavées et leur interférence avec l'AGW du 14 juin 2001 sont abordés.
- **Veille législative** : l'avant-projet de la modification du décret pour la valorisation des déchets (AGW du 14.06.2001) est abordé dans cette section.